

### Conditions d'utilisation des studios du Conseil des arts de Montréal

- Votre réservation doit inclure le temps de préparation avant la période de travail et la remise à zéro du studio. Cela veut dire que vous entrez à l'heure de votre réservation et que vous devez avoir quitté les lieux pour l'heure indiquée à la fin de votre réservation.
- L'enseignement et les représentations publiques ne sont pas permises dans nos studios.
- Le studio Baroque est un studio laboratoire strictement réservé pour le travail en mouvement, sans musique.
- Par respect pour les autres locataires, nous vous demandons de ranger les tables, chaises ou lutrins avant de quitter. Les grandes tables doivent être replacées près de l'ascenseur.
- Le studio de danse est réservé pour le travail en danse. L'utilisation de souliers, tables, chaises ou autres accessoires n'est pas permise sur le tapis de danse.
- L'utilisation d'instruments amplifiés ou de percussions n'est pas autorisée, et ce, dans tous les studios.
- Par respect pour les artistes qui travaillent, nous vous demandons de ne pas frapper à la porte ou entrer dans les studios lorsqu'ils sont occupés sauf si votre période de réservation débute.
- Il n'est pas permis de transférer du mobilier (chaises) ou de l'équipement (lutrins, barres de ballet) d'un studio à l'autre. Il devrait y avoir une barre de ballet en permanence dans le studio multidisciplinaire et deux dans le studio Baroque. Le reste des barres doit demeurer dans le studio de danse. Vous devez faire vos réservations de studio en conséquence.